

Réunion du 29 juin 2015 à 18h30

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stephanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN, Jean TILLET

Etait absent : Monsieur Arnaud d'ARFEUILLE

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 25 juin 2015

Madame le Maire demande à ses collègues l'autorisation de rattacher à la séance deux délibérations :

- Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais formulée par la commune de FOSSES ET BALEYSSAC
- Augmentation des tarifs de cantine et de garderie

Le Conseil Municipal accepte.

Emprunt

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la continuité de la Convention d'Aménagement de Bourg tranche 2 dont le coût total s'élève à 363 570.00 € TTC

DECISION

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

❖ Subventions ou autres aides	: 44 570 €
❖ Autofinancement	: 0 €
❖ Emprunt à court terme à contracter par la Collectivité	: 147 000 €
❖ Emprunt à moyen terme à contracter par la Collectivité	: 172 000 €

SOIT AU TOTAL : 363 570 €

- Décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à court terme ayant les caractéristiques suivantes :

* Montant	:	147 000 €
* Taux variable	:	Taux Euribor 1 an +0.95 % de marge
* Durée	:	2 ans avec différé d'amortissement de 12 mois
* Frais de dossier	:	70 €

- Et prend l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :
 - ❖ Montant : 172 000 €
 - ❖ Taux : 2.18 %
 - ❖ Durée : 20 ans
 - ❖ Périodicité : trimestrielle
 - ❖ Échéance : 2 658.93 €
 - ❖ Frais de dossier : 70 €
- prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est le Percepteur de la Trésorerie de Libourne/Fronsac/Vayres

Panneaux de signalisation

Madame le Maire fait part à ses collègues de la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation suite aux travaux de la CAB.

Monsieur Martineau prend la parole et informe ses collègues que la commission CAB, après s'être réunie, a arrêté le choix des panneaux à installer.

Après avoir contacté trois entreprises, le devis retenu est celui de SERI, pour un montant de 2 202.42 € TTC.

Célébration d'un mariage en dehors de la maison commune

Madame le Maire informe le conseil qu'un mariage aura lieu le 22 août 2015. Les futurs mariés, considérant le nombre de personnes qui seront présentes et la non accessibilité de la salle des mariages aux personnes à mobilité réduite, ont demandé si le mariage pouvait exceptionnellement être célébré dans la cour de l'école.

Après avoir entendu les arguments, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette requête.

Le Procureur de la République doit également statuer sur cette décision afin d'autoriser la sortie des registres de la maison commune.

Plan communal de sauvegarde

Madame le Maire explique qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avait été arrêté en 2010. De nombreux changements ont eu lieu depuis, notamment le changement de municipalité.

Ce PCS doit en conséquence être mis à jour et il est demandé aux membres du conseil de réfléchir aux rôles respectifs que chacun devra tenir. Ce plan leur sera envoyé par courriel afin d'en prendre connaissance et sera arrêté ultérieurement, une fois toutes les informations communales recensées.

Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais par la commune de FOSSES ET BALEYSSAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013 et 2 mars 2015 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant initialement 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

Vu la délibération en date du 29 mai 2015 par laquelle la commune de FOSSES ET BALEYSSAC sollicite son adhésion au SIVU du chenil de Libournais,

Vu la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 22 juin 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vocation du SIVU est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

Accepte la demande d'adhésion au SIVU formulée par la commune de FOSSES ET BALEYSSAC.

Augmentation des tickets de cantine et garderie

Madame le Maire rappelle à ses collègues que les tarifs de la cantine et de la garderie n'ont pas été réévalués depuis 2010.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de passer le prix du ticket de :

- . cantine : de 2 € à 2.10 €
- . garderie : de 2.20 € à 2.50 € la journée
de 6 € à 6.50 € la semaine

Questions diverses

Réunion des rythmes scolaires

Madame CHARLIER informe ses collègues qu'une réunion de la commission des rythmes scolaires s'est tenue le 23 juin. Est ressorti de cette réunion un bilan plutôt satisfaisant de cette première année de mise en place de réforme.

Il a été soulevé également la nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour les TAP dès la rentrée 2015.

Espace non-fumeur

Monsieur SEGUIN fait part à ses collègues qu'une demande de création d'un espace non-fumeurs à l'entrée de l'école lui a été faite. En effet, il a été constaté par plusieurs parents que certains adultes fumaient ou tenaient leurs cigarettes à hauteur d'enfants, à l'entrée de l'école. Après discussions, un panneau d'appel à la civilité semble plus approprié qu'une zone non-fumeurs.

Maisons fleuries

Exceptionnellement, en raison des travaux CAB, la mairie ne participera pas cette année au concours des Villages Fleuris. En revanche, les Saillanais ayant fleuri leurs habitations, recevront un prix lors de la cérémonie des vœux du Maire. Madame le Maire demande aux

membres de la commission Village Fleuri de bien vouloir organiser un passage en vue de noter les maisons fleuries.

Travaux CAB

Madame le Maire informe ses collègues que les travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg sont en cours d'achèvement. Certains points sont à revoir avant la réception des travaux : la plateforme du bus derrière le parking de l'école, où la nouvelle voie a été créée, le virage de cette même voie, la pergola sur la place du restaurant non installée à ce jour, la conformité ou non du plateau surélevé (attente du rapport du Centre Routier Départemental). Tous ces points sont discutés en réunion de chantier chaque semaine.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h00.